



**CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le 10 mai 2022**

Procès-verbal de la cinquième assemblée tenue le mardi, 10 mai 2022 à 19 h par visioconférence

PRÉSENCES:

M ^{me} Hélène Garant	Présidente (2024)
M ^{me} Nicole Lefebvre	Administratrice cooptée, vice-présidente (2023)
M. Luc Trépanier	Secrétaire (2023)
M. Hugues Beaudoin	Trésorier (2024)
M ^{me} Danielle Chapleau	Administratrice (2023)
M ^{me} Janet Drury	Administratrice (2024)
M. Julien Roy	Administrateur (2024)
M ^{me} Mary Shee	Administratrice (2023)
M ^{me} Muriel Gennatas	Administratrice cooptée (2023)
M ^{me} Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis–Sillery

ABSENCE :

M. Stéphane Lessard	Administrateur (2023)
---------------------	-----------------------

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 8 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

22-05-01	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h
22-05-02	Adoption et prise d'acte des procès-verbaux du 12 avril 2022	19 h 05
22-05-03	Composition du conseil de quartier (poste coopté)	19 h 10
22-05-04	Informations de la conseillère municipale	19 h 15
22-05-05	Questions et commentaires du public	19 h 25
22-05-06	Activités et suivis	19 h 35
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée générale et rapport annuel ▪ Mobilité et environnement ▪ Urbanisme et aménagement ▪ Histoire, patrimoine, culture ▪ Communautaire, parcs et loisirs 	
22-05-07	Fonctionnement	20 h 45
22-05-08	Divers	21 h 05
22-05-09	Levée de l'assemblée	21 h 10

Procès-verbal

22-05-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Hélène Garant, présidente, ouvre la réunion à 19 h.

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Nicole Lefebvre, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Janet Drury, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour.

22-05-02 Adoption et prise d'acte des procès-verbaux du 12 avril 2022

RÉSOLUTION 22-CA-22

Concernant l'adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 avril 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Nicole Lefebvre DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Janet Drury, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 avril 2022.

Le conseil d'administration prend acte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022

22-05-03 Composition du conseil de quartier (poste coopté)

M^{me} Annie Bilodeau souhaite présenter sa candidature au conseil d'administration comme membre cooptée. M^{me} Bucica l'invite à se présenter.

M^{me} Bilodeau habite dans le secteur de Saint-Yves depuis 11 ans. Elle a quatre enfants qui ont fréquenté l'école Saint-Yves. Elle a fait du bénévolat auprès de l'école et chez les scouts. Depuis peu, elle a l'opportunité de s'impliquer davantage et les sujets comme le tramway et les pistes cyclables l'intéressent. Elle a assisté à quelques séances du conseil de quartier et souhaite apporter sa contribution.

RÉSOLUTION 22-CA-23

Concernant la nomination d'une administratrice cooptée au sein du conseil de quartier

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M^{me} Annie Bilodeau à titre de membre cooptée est complète et conforme ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Nicole Lefebvre, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Janet Drury, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer M^{me} Annie Bilodeau comme administratrice cooptée au sein du conseil d'administration du conseil de quartier de Sillery, son mandat commençant maintenant et se terminant en avril 2023.

22-05-04 Informations de la conseillère municipale

La conseillère, M^{me} Maude Mercier-Larouche souhaite la bienvenue à la nouvelle administratrice. Elle mentionne qu'elle devra partir après la période de questions et commentaires.



Faubourg Saint-Michel – Bonne nouvelle, un soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres concernant les travaux du Faubourg Saint-Michel. La date de début des travaux n'est pas encore connue. Elle communiquera avec le conseil et M^{me} Bernard dès qu'elle aura du nouveau sur le sujet.



Avenue Chanoine-Morel – Une présentation a été faite sur ce dossier à l'arrondissement. Le projet avait effectivement été mis de côté, mais il a été réactivé. Elle a communiqué à ce sujet avec M. Pierre-Luc Lachance responsable du transport et M^{me} Marie-Pierre Boucher. Le budget prévu est important et doit rentrer dans les priorisations. Elle reviendra sur le sujet dès qu'il y aura des développements.



Balade des élus – Elle sera présente le dimanche 15 mai avec ses enfants et son conjoint à la *Balade en vélo avec nos élus/es* qui a lieu dans le cadre du *Mois du vélo* organisé par *Accès Transport Viable*. Les participants vont se rendre au *Marché public de*

Sainte-Foy où des prix de participation seront offerts par les commerçants de l'avenue Maguire et de la route de l'Église.

22-05-05 Questions et commentaires du public

Église Saint-Charles-Garnier - Un citoyen voudrait en savoir plus sur la



fermeture éventuelle de l'église. Plusieurs églises ont déjà fermé leurs portes dans les quartiers voisins et cela semble se poursuivre. M^{me} Mercier-Larouche s'informe et relaiera l'information.

Église catholique construite en 1947 maintenant de la paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger | valeur patrimoniale exceptionnelle (B) de A à E | terrain de 7 648 m² | valeur du terrain; 2 715 000 \$ (67%) | valeur du bâtiment; 1 345 000 \$ (33%) | valeur de l'immeuble : 4 060 000 \$ (100%) ou 531 \$/m².

Côte à Gignac - M^{me} Lefebvre mentionne que le trottoir du côté ouest de la côte à



Gignac prend fin abruptement à une centaine de mètres de la voie ferrée. La limite de vitesse ayant augmenté de 30 à 40 km, il devient hasardeux de traverser la côte pour rejoindre le trottoir qui reprend plus bas du côté est de la rue. M^{me} Mercier-Larouche va transmettre l'information au Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI).

Côte de Sillery - M^{me} Hélène Garant fait remarquer que la côte de Sillery a été



complètement réaménagée en 2013, suite aux travaux enfouissement des fils électriques et réfection des égouts et des aqueducs en vue de la construction des nouveaux condominiums sur le site patrimonial de Sillery. Le deuxième trottoir le long du cimetière-jardin du Mount Hermon, désigné lieu historique national du Canada, n'est jamais déblayé l'hiver et est pourtant complètement grugé depuis le bas vers le haut de la côte et des résidus de l'effritement longe toute de la bande du trottoir. Les additifs de déglacage sont probablement responsables de l'usure prématurée du béton. Quand prévoit on nettoyer?

M^{me} Mercier-Larouche en prend note. Madame Garant s'interroge également sur la longévité de la dalle de béton qui sera installée sur les 20 km du tramway et se questionne sur les coûts et les procédés d'entretien de cette infrastructure ?

Nettoyage printanier - M^{me} Mercier-Larouche mentionne que le nettoyage des rues est en cours et qu'on peut suivre le calendrier de nettoyage sur la [carte interactive de la Ville](#).

Avenue Chanoine-Morel - Un citoyen revient sur les problèmes de véhicules lourds et de la vitesse sur l'avenue Chanoine-Morel. M^{me} Mercier-Larouche mentionne que tous ces aspects font partie du projet de réaménagement de l'avenue. Elle aura plus de détails sur le projet à la prochaine séance du conseil le

14 juin. M. Roy indique qu'il fait le suivi des dossiers pour tout ce qui touche le réaménagement de l'avenue conviviale, le cheminement scolaire et la réfection à venir. Il invite les citoyens à le contacter à ce sujet.

Mosaïcultures – stationnement – Un citoyen remercie la Ville de Québec pour la



[séance d'informations qui s'est tenue le 3 mai](#) concernant les mesures de circulation et de stationnement à proximité du parc du Bois-de-Coulonge durant l'événement Mosaïcultures. La solution rencontre l'assentiment des résidents des rues adjacentes aux mosaïcultures.

Le citoyen demande ce qu'il en est de l'émission de vignettes temporaires de stationnement pour les résidents au lieu d'avoir à acheter un permis annuel de stationnement au coût de 80 \$.

M^{me} Mercier-Larouche indique qu'une rencontre est prévue demain pour discuter de ce sujet ainsi que des préoccupations des commerçants. Elle va relayer l'information au citoyen et au conseil de quartier.

Nids de poule - M. Roy a communiqué au 311 pour signaler un nid de poule sur un trottoir. Il s'attendait que le problème soit réglé dans les trois jours ouvrables suivants comme la Ville l'avait annoncé, mais le délai est passé et il n'a toujours pas de suivi. M^{me} Mercier-Larouche vérifie ce qu'il en est.

Service 311 - M^{me} Fabienne Barnard, du comité citoyen du noyau ouvrier Saint-Michel, a contacté le 311 pour signaler que la carte interactive ne communiquait pas une information juste sur le nettoyage de la rue Treggett puisqu'il l'information semble dire que la rue avait été nettoyée. Le 311 est un service intéressant, mais il faut s'armer de patience. Un citoyen l'invite à passer par le [formulaire ou l'application en ligne](#) tandis que M^{me} Gennatas suggère de mettre en place un système de rappel.

Rue Treggett - Secteur du noyau ouvrier Saint-Michel. M^{me} Garant signale qu'il



serait important que la rue soit nettoyée avant qu'on y installe des bollards comme l'année dernière. L'accumulation des résidus ou gravillons des neiges usées est considérable cette année puisqu'on utilise cette partie du parc Saint-Michel comme dépotoir à neige au bonheur des enfants du quartier qui n'ont plus les pentes de la colline de *Jésus-Marie* pour y glisser. Elles ont été grugées pour faire place à la copropriété du Domaine-Sous-les-Bois, mais cette neige

souillée fond que très tardivement.

Côte de la Pente-Douce – Bien que cela ne soit pas dans le quartier, M^{me} Gennatas signale que la piste cyclable de la côte était remplie de gravillons la semaine dernière et impraticable. Les cyclistes devaient rouler sur la chaussée au

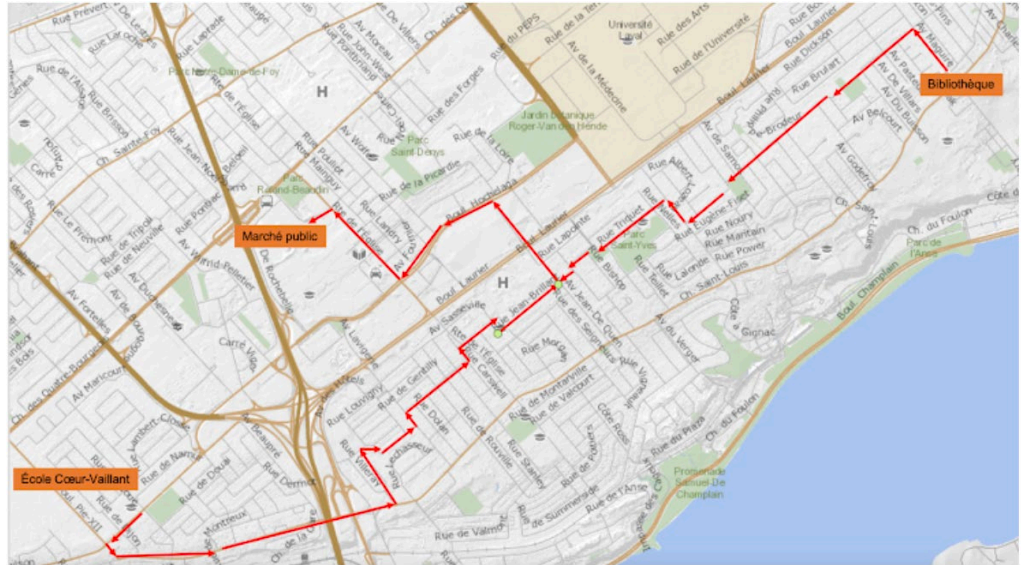
grand dam des automobilistes. M^{me} Mercier-Larouche va solliciter une requête sur le sujet et suggère d'appeler au 311 ou au 911 lorsque la sécurité est en jeu.

22-05-06 Activités et suivis

▪ Mobilité et environnement

○ Balade à vélo

M^{me} Drury qui participe à l'organisation de l'événement mentionne qu'une cinquantaine de personnes se sont inscrites sur la [page de l'événement](#) qui est réalisé conjointement par les conseils de quartier de Sillery, de



Saint-Louis et du Plateau en collaboration avec *Accès Transports Viables* qui chapeaute plusieurs activités réalisées dans le cadre du [Mois du vélo](#).

Dans le quartier, le départ aura lieu le dimanche 15 mai 2022 à 11 h, sur l'avenue Maguire, à la bibliothèque Charles-H.-Blais, et empruntera le [futur axe de mobilité active de la rue Marie-Victorin](#) avant de rejoindre l'avenue de Jean-De Quen puis la piste cyclable du boulevard Hochelaga et la route de l'Église jusqu'au marché public de Sainte-Foy.

Il y aura beaucoup de prix de participation fournis par les marchands des trois quartiers. Les élus des trois districts concernés y participeront : M^{me} Mercier-Larouche, M. David Weiser et M^{me} Anne Corriveau.

M. Julien Roy organise également l'événement *Journée Vélo cargo* au quai Saint-André, le 15 mai, de 9 à 16 h. Différents types de vélos pour transporter des personnes ou des marchandises seront présentés. [L'Espace Mois du vélo](#) sous le chapiteau du 124, quai Saint-André offrira toute une gamme d'activités du 13 au 26 mai, entre 9 h et 16 h.

▪ Urbanisme et aménagement

○ Stratégie de communication adaptée aux besoins des propriétaires riverains du projet de tramway sur le boulevard René-Lévesque

M^{me} Chapleau fait lecture du projet de résolution qui a été transmis à tous les membres du conseil d'administration. La résolution vise à demander à la Ville de Québec de mettre en place des activités de communication adaptées aux besoins spécifiques des propriétaires riverains qui ont reçu une lettre de la Ville les prévenant d'une possible expropriation à raison de l'insertion du tramway sur le boulevard René-Lévesque.

Au moins 354 propriétaires riverains sont concernés par le Règlement de l'agglomération sur la réalisation du projet de tramway ([R.A.V.Q. 1349](#)) qui sera soumis à la [consultation publique](#) le 19 mai 2022. Le règlement, les diapos explicatives et les annexes font une soixantaine de pages. La lecture est ardue et une version allégée est souhaitée.

Les membres du conseil d'administration formulent différents commentaires. La Ville doit adapter les activités de communication à toutes les classes d'âge et doit tenir compte des habiletés technologiques de chacun. À ce jour, les séances d'information et de consultation sur le projet du tramway ont majoritairement eu lieu en ligne ou sur des sites traitant du projet. Il y a lieu de d'améliorer la stratégie de communication de la Ville.

Un membre souhaiterait inclure les locataires riverains dans le libellé de la résolution. Il considère que les locataires tout comme les propriétaires sont concernés par les potentielles expropriations. D'ailleurs, sur le plan financier, ces derniers sont peut-être davantage concernés, mais les uns comme les autres sont susceptibles d'être stressés et désireux d'être mieux informés quant à leur situation particulière.

Mme Chapleau indique que les propriétaires du secteur sont à l'écoute en ce qui a trait aux expropriations, aux négociations en tous genres avec la Ville et aux possibles questions juridiques qui pourraient être soulevées. Il est évident que les locataires subiront aussi tous les inconvénients liés à l'insertion du tramway et aux travaux qu'elle implique, mais le déficit de communication actuel concerne avant tout les propriétaires, d'où le libellé du projet de résolution.

Notamment, la consultation du 19 mai devrait être davantage publicisée, surtout auprès des riverains. Elle sera suivie d'une consultation en ligne du 19 mai au 9 juin. À tout le moins, la portée du *Règlement 1349* devrait l'objet de documents explicatifs. Mais plus encore, de la même façon qu'on a annoncé par lettre à l'été 2020, l'éventualité d'une expropriation totale ou partielle, une nouvelle lettre devrait informer les riverains de la rencontre du 19 mai.

M^{me} Bucica mentionne que la Ville a publié un communiqué sur le sujet; [Tramway de Québec : une ville moderne et embellie grâce à des mesures exceptionnelles](#). L'information ne peut être distribuée en porte à porte selon elle parce que c'est l'ensemble de l'agglomération qui est concerné. M^{me} Bucica suggère aux membres de s'[abonner](#) à l'espace presse de la Ville pour recevoir tous les communiqués. L'information n'est pas toujours relayée par les médias.

La séance du 19 mai aura lieu à 19 h simultanément en ligne sur *Zoom* et en salle, à l'édifice Andrée-P.-Boucher, 1130, route de l'Église, salle du conseil. Comme déjà mentionnée, une consultation suivra.

Après discussion, on retient que la version finale doit viser plus spécifiquement les propriétaires riverains. Le conseil de quartier prévoit ainsi une seconde version afin de demander à la Ville de transmettre une lettre plus personnalisée aux 354 propriétaires riverains les invitant à participer à la consultation publique du 19 mai prochain.

M^{me} Shee suggère que la Ville ouvre un **bureau d'information** comme celui qui était présent lors des travaux de réaménagement de l'avenue Maguire de 2021. L'envergure du projet d'intersection du tramway justifie amplement une communication de proximité.

Une autre résolution ayant une portée plus large et incluant l'idée d'un bureau d'informations s'adressant à tous les citoyens concernés sera soumise à une prochaine assemblée. M^{me} Gennatas, M^{me} Chapleau et M^{me} Shee s'occuperont de rédiger cette autre résolution.

RÉSOLUTION 22-CA-24

Concernant la stratégie de communication adaptée aux besoins des riverains, projet de tramway sur le boulevard René-Lévesque

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Danielle Chapleau DUMENT
APPUYÉE PAR M^{me} Mary Shee IL EST RÉSOLU DE DEMANDER...

Voir en annexe, la résolution.

M. Julien Roy demande le vote. Résultat du vote : 7 pour, 1 abstention, 1 contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

▪ **Histoire, patrimoine, culture**

- **Maison Bignell** – M^{me} Shee et M. Beaudoin se présenteront à la cour municipale de Charlesbourg le 18 mai 2022 pour l'audience relative à la Maison Bignell. M^{me} Shee va communiquer avec M^{me} Mercier-Larouche pour en savoir davantage.
- **2 003, chemin Saint-Louis** – Pas de nouveau.
- **Règlement pour la protection du patrimoine** – M. Roy a contacté M^{me} Coulombe-Leduc, l'élue responsable du patrimoine. Le règlement n'est pas encore adopté et il est toujours possible de faire parvenir des idées et commentaires à [M^{me} Coulombe-Leduc](#).
- **Règlement de démolition** – M^{me} Drury rappelle que, à la suite de l'adoption de la loi 69 modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel*, les villes ont jusqu'au 1^{er} avril 2023 pour se doter d'un règlement de démolition. D'ici là, elles ont la possibilité d'adopter une résolution de contrôle intérimaire. Éventuellement, on pourrait proposer à la Ville d'adopter une telle résolution. Un projet de résolution pourrait être soumis à la prochaine séance du conseil.

▪ **Communautaire, parcs et loisirs**

- **Axe Marie-Victorin** – M^{me} Bilodeau s'interroge sur les délais de réalisation du [projet de mobilité active dans l'axe Marie-Victorin](#). M^{me} Bucica, indique que la première étape de collecte des besoins vient d'être complétée, que la période d'analyse aura lieu cet été et qu'une nouvelle activité de participation publique est prévue à l'automne. Les aménagements pour ralentir la circulation ne sont pas encore connus, mais on peut penser à des îlots pour dévier la circulation et à des intersections surélevées.
- **Chemin Saint-Louis** – M^{me} Bilodeau souhaiterait quelque chose de plus sécuritaire sur le chemin Saint-Louis pour les cyclistes plutôt que de créer une autoroute de vélos dans le secteur résidentiel de la rue Marie-Victorin. M^{me} Bucica rappelle que l'espace est trop restreint sur le chemin Saint-Louis pour modifier les aménagements existants. L'axe de Marie-Victorin se veut plus sécuritaire pour le vélo familial, à l'instar de l'axe Père-Marquette. Il sera possible de s'exprimer à nouveau sur le choix de l'axe Marie-Victorin lors de la séance de participation publique prévue à l'automne.

La sécurisation du chemin Saint-Louis fait partie des préoccupations du conseil de quartier, de même que la piste cyclable du boulevard Laurier.

La circulation sur le chemin Saint-Louis est de plus en plus ralentie à cause des écoles et des autobus scolaires. Et avec la venue du tramway, il risque d'être plus emprunté et donc plus congestionné.

La bande cyclable du boulevard Laurier entre l'avenue Jean-De Quen et le parc du Bois-de-Coulonge permet de rouler rapidement et de façon très sécuritaire, mais elle s'interrompt abruptement à l'intersection de l'avenue Holland/Grande Allée Ouest.

Le trajet pourrait se poursuivre sur Grande Allée, mais la Ville ne veut pas diminuer la largeur des voies automobiles parce qu'il faudrait changer l'équipement de déneigement. Elle ne veut pas non plus réduire les terre-pleins maintenant pour ne pas interférer avec les travaux prochains reliés au tramway.

Après l'insertion du tramway, la circulation à vélo sur le boulevard René-Lévesque deviendra très problématique parce qu'il n'y aura plus qu'une seule voie de circulation dans les deux sens.

La *Vision* de la Ville de Québec sur la mobilité active qui doit être déposée prochainement est attendue avec impatience. L'intégration du vélo dans les projets actuels du tramway et des corridors scolaires comporte plusieurs lacunes.

22-05-07 Fonctionnement

▪ **Secrétariat**

M. Trépanier mentionne qu'une lettre est en préparation concernant [l'Alliance Ariane](#) pour une *Politique nationale d'architecture et d'aménagement du*

territoire (PNAAT). Le projet de lettre sera soumis sous peu aux membres du conseil d'administration.

- **Trésorerie**

M. Beaudouin présente l'état des finances.

Bilan au 30 avril 2022	
Compte opération	
Budget de fonctionnement	1 070,94 \$
Projet de sécurité routière	3 000,00 \$
Compte épargne	
Projet de sécurité routière	4 293,53 \$
Solde du compte	8 364,47 \$

RÉSOLUTION 22-CA-25

Concernant le paiement de 100\$ pour le procès-verbal du 10 mai 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Muriel Gennatas, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nicole Lefebvre, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 10 mai 2022.

RÉSOLUTION 22-CA-26

Concernant un paiement de 37 \$ au Registraire des entreprises du Québec

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Muriel Gennatas, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nicole Lefebvre, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'émettre un paiement de 37 \$ pour la mise à jour de la déclaration annuelle du conseil de quartier au Registraire des entreprises du Québec.

RÉSOLUTION 22-CA-27

Concernant un paiement de 30 \$ pour l'abonnement à la Table patrimoine-histoire

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Muriel Gennatas, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nicole Lefebvre, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'émettre un paiement de 30 \$ au Conseil de la culture de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches pour l'abonnement annuel à la *Table du patrimoine-histoire*.

RÉSOLUTION 22-CA-28

Concernant un paiement de 328,83 \$ à Métro Média pour le projet 2022 de sécurité routière

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Nicole Lefebvre, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Hugues Beaudouin, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'émettre un paiement de 328,83 \$ à *Métro Média (L'Appel)* pour un encart publicitaire pour le projet 2022 de sécurité routière en zones scolaires.

RÉSOLUTION 22-CA-29

Concernant un paiement de 2 069,55 \$ à Gestock pour le projet 2022 de sécurité routière

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Nicole Lefebvre, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Hugues Beaudoin, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'émettre un paiement de 2 069,55 \$ à Gestock pour la réalisation de brassards avec bande réfléchissante dans le cadre du projet 2022 de sécurité routière en zones scolaires.

▪ Documentation

M. Roy propose de créer un répertoire des résolutions du conseil de quartier. La formule reste à déterminer. Éventuellement, il demandera les procès-verbaux des années antérieures à M^{me} Bucica.

22-05-08 Divers

M^{me} Shee rappelle qu'on est toujours en attente d'une signalisation du site patrimonial de Sillery. Elle mentionne que le site patrimonial de Saint-Michel-de-Bellechasse a plus de chances parce qu'il est très bien annoncé sur la route 132.

Le mode de la prochaine assemblée est à déterminer. Il sera indiqué sur la page [Facebook](#) et sur la [page web](#) du conseil de quartier ainsi que sur l'avis de convocation.

22-05-09 Levée de l'assemblée

Aucun autre point n'ayant été ajouté et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30. La prochaine séance aura lieu le 14 juin 2022.

M^{me} Hélène Garant

Présidente


M. Luc Trépanier

Secrétaire

À moins d'avis contraire, les cartes apparaissant dans ce PV proviennent toutes du site internet de la Ville de Québec.

C:\Users\Utilisateur\Dropbox\Luc-dossiers\Conseil de Quartier de Sillery\PV du CQS 2022\05 PVCQS-2022-05-10 CA_projet non_adopté.docx

Annexe

 <p>CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY</p>	<p>ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6</p>	<p>Résolution</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Conseil d'administration
du **Conseil de quartier de Sillery**
(CQS)

Extrait du procès-verbal de la cinquième assemblée du *Conseil de quartier de Sillery* tenue le mardi **10 mai 2022** à 19 h, en visioconférence.

STRATEGIE DE COMMUNICATION ADAPTEE AUX BESOINS DES RIVERAINS

- Projet de tramway sur le boulevard René-Lévesque -

RÉSOLUTION 22-CA-24

ATTENDU QUE la Ville de Québec a mis au point une vaste stratégie de consultation et de communication afin d'augmenter l'acceptabilité sociale vis-à-vis de l'insertion du tramway dans la trame urbaine,

ATTENDU QUE cette stratégie comporte plusieurs volets étalés dans le temps et que, pandémie oblige, la Ville a jusqu'ici privilégié des approches Internet (consultations par *Zoom*, consultations par questionnaires en ligne, consultation de l'information disponible sur le site réservé au projet de tramway, interaction avec les citoyens sur *Facebook*, échanges avec les différents services de la Ville, etc.),

ATTENDU QUE les contenus véhiculés durant ces activités de communication s'adressent généralement à l'ensemble des citoyens de la Ville alors que souvent elles sont annoncées comme étant adressées à des citoyens des quartiers limitrophes,

ATTENDU QUE les propriétaires riverains du projet de tramway ne trouvent dans ces activités de communication ni le niveau d'information suffisant ni l'écoute spécifique que requiert leur situation,

ATTENDU QUE bon nombre des propriétaires riverains habitent ce boulevard urbain depuis 40 ou 50 ans et que certains, relativement âgés et peu au fait des pratiques Internet, sont soit privés d'information et de moyens de s'exprimer sur le projet de tramway et ses impacts sur leur milieu de vie, soit ils abandonnent, intimidés par une forme de consultation qui ne répond pas à leurs besoins,

ATTENDU QUE ces résidents de longue durée, pour beaucoup à l'origine des qualités paysagères du boulevard René-Lévesque, craignent l'abattage de certains grands arbres et craignent une détérioration de leur vie de quartier et de l'imposition de multiples contraintes générées par l'insertion de ce transport lourd,

ATTENDU QUE le Règlement de l'agglomération sur la réalisation du projet de tramway (R.A.V.Q. 1349) émis en vertu de l'article 74-4 de la Charte de la Ville de Québec vise notamment à encadrer les interventions sur les **propriétés riveraines** telles que le

lotissement, l'implantation d'un bâtiment principal ou accessoire, l'architecture des bâtiments, les zones de contraintes, la relocalisation ou la reconfiguration d'un escalier, le réaménagement d'une aire de stationnement ou d'une allée d'accès,

ATTENDU QUE ce règlement élimine pour la Ville de Québec l'obligation de se plier aux dispositions prévues aux règlements de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ), au Code national du bâtiment et au Code de construction du Québec.

Il est proposé par : M^{me} Danielle Chapleau

Et appuyé par : M^{me} Mary Shee

IL EST RÉSOLU DE :

- Faire preuve de solidarité citoyenne à l'égard des propriétaires riverains du boulevard René-Lévesque.
- Informer directement les 354 propriétaires riverains par lettre de tout changement de réglementation pouvant altérer leurs propriétés afin qu'ils soient en mesure de faire valoir leurs droits tel que la rencontre du 19 mai 2022 en lien avec l'article 74-4 de la Charte de la ville de Québec (R.A.V.Q. 1349).
- Demander à la Ville de Québec de répondre aux besoins spécifiques des propriétaires riverains touchés par l'insertion du tramway dans ces secteurs.
- Demander à la Ville de Québec de garantir aux riverains une écoute responsable et de prévoir à leur intention des activités de communication cohérentes, ciblées et soutenues.
- Demander à la Ville de Québec de tenir compte des effets néfastes de l'incertitude vécue par les propriétaires riverains à qui on a fait valoir, il y a 22 mois, l'éventualité d'une expropriation totale ou partielle de leur résidence.
- Signifier aux autorités compétentes de la Ville de Québec qu'une stratégie de communication inadaptée aux besoins de cette partie de la population pourrait conduire à de l'inéquité.

Proposition adoptée à la majorité :

7 Pour | 1 Abstention | 1 Contre

Bureau de projet du Tramway de Québec, Daniel Genest, directeur | communications@ville.quebec.qc.ca

M^{me} Anne Corriveau, présidente de l'Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge.

Mercier-Larouche, conseillère, District Saint-Louis-Sillery | Maude.mercierlarouche@ville.quebec.qc.ca

Envois : À remettre au conseil.

- Maître Marie-Andrée Bougie, assistante-greffière, Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge

Hélène Garant

Présidente

10 mai 2022

Date